

**PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Séance du Lundi 22 juin 2020 à 18 H. 30

Convoquée le 15 juin 2020

Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 14

Membres présents

Mme JACOBY AM Adjointe
M. WEINBERG J. Adjoint
M. AQUILINA D. Adjoint
M. DROUILLEAUX Ph. Adjoint
Mme BASSO M.
Mme LE BRETON A.
Mme LEGENDRE M.
Mme SCHONG E.
Mme TEXIER I.
M. BRUNOT S.
M. EEKEN B.
M. JACQUES D.
M SCHMESSER D.

Secrétaire de Séance : Mme BASSO a été élue secrétaire de séance.

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance et fait adopter le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

M. WAGNER informe les membres de l'assemblée de la décision de M. PAWLOSKI Cyrille de démissionner de son poste de conseiller municipal pour convenance personnelle à compter du 15 juin 2020

M. le Préfet de Moselle a été informé de cette décision.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de cette démission.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

M. WEINBERG 1er Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. WAGNER, Maire.

Ce document budgétaire se décompose comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 190 159.89 €
Recettes	2 022 497 64 €
Excédent	832 337.75 €

Section d'investissement

Dépenses	3 425 857.74 €
Recettes	2 880 925.88 €
Déficit	544 931.86 €

M. WAGNER ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote et arrête les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

M. WAGNER réintègre la séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2019

M. WAGNER présente le document établi par M. DELON trésorier de la commune.

Ce document est identique au compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le compte de gestion 2019 de la commune, dressé par M. DELON, trésorier de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA COMMUNE

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter, un montant de 544 931.86 € au compte 1068 "Excédent de Fonctionnement Capitalisé" pour financer les dépenses reportées de 2019, et d'autre part au compte 002 "excédent antérieur reporté" la somme de 257 405.89 €.

FIXATION DU TAUX DES TAXES

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la réunion de la Commission des Finances du 15 juin dernier, dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2020, il a été proposé de maintenir pour 2020 les taux fixés en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de maintenir les taux des taxes 2020, comme suit :

Taxe Foncière bâti	6,20 %
Taxe Foncière non bâti	62,08 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

M. le Maire commente le document budgétaire qui a été étudié en détail lors de la commission des finances du 15 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote le budget primitif 2020 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 2 214 903.89 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 2 020 484.86 €.

SUBVENTION CCAS 2020

M. WEINBERG fait savoir que le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune demande une subvention de 20 000 €, afin d'équilibrer son budget et de répondre aux besoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- décide d'accorder la subvention de 20 000 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations Locales

M. DROUILLEAUX rappelle que les associations du village organisant une manifestation exceptionnelle ou donnant un caractère exceptionnel à une manifestation habituelle (exemple A.G.) pour fêter les anniversaires de l'association : 10, 20, 30, 40, 50 ans (ainsi de suite à l'exception d'autres dates anniversaires) pourront solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la participation à anniversaire. Le montant sera proposé par la commission et soumis à l'acceptation du Conseil Municipal, avec un maximum de 400 €.

Puis, il présente les propositions des Commissions Culture, Sports et Loisirs, ayant examiné les dossiers de demande de subvention des différentes associations, à savoir :

Associations sportives :

- 3 Gaules : cette association n'a pas demandé de subvention
- T Fanny 1 000 €
- ALCS 1 700 €
- ASH 4 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'attribuer les subventions citées ci-dessus.

Associations Culturelles :

- A.C.M.F. 200 €
- Comité des fêtes 210 €
- Amicale des Anciens 1 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions, sus citées.

La subvention à accorder à l'ASSE, Mme LEGENDRE quitte la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'attribuer 400 € à l'ASSE.

Mme LEGENDRE réintègre la séance

La subvention à accorder au Souvenir Français, M. JACQUES Denis quitte la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer 260 € au Souvenir Français.

M. JACQUES réintègre la séance.

Associations Extérieures :

Les demandes ayant été examinées par les commissions communales, M. DROUILLEAUX présente leurs propositions :

Amicale Philatélique	40 €
Croix Rouge Française Vallée de l'Orne	30 €
Ass La Pédiatrie Enchantée Ban St Martin	40 €
Restos du Cœur	110 €
Secouriste de Maizières-Lès-Metz Protection civile	320 €
Au pré du Cœur	30 €
AFAD de la Moselle	40 €
Ecole Intercommunale de Musique et de Danse Ennery	50 €
APEI	40 €
LPO (ligue protectrice des Oiseaux)	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions sus citées.

Fixation des tarifs CEJ pour 2020-2021

M. WEINBERG fait savoir que la commission C.E.J s'est réunie le 18 juin dernier et que cette dernière propose comme annoncé dans le programme électoral une baisse du coût des repas pour le périscolaire et les centres aérés.

Voici la proposition de la commission à savoir :

une réduction des tarifs qui pourrait être, identique à la baisse du coût du repas en faveur des collégiens fixée par le Département, suivant le quotient familial.

QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT DE LA REDUCTION
Inférieur à 500	1.30 €
Compris entre 500 et 1000	1.20 €
Supérieur à 1000 et hors Caf	1.10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Accepte la proposition de la commission C.E.J.

Fixe les tarifs, ci-dessous, applicables à compter de septembre 2020

PERISCOLAIRE

Tarifs	1 Enfant				2 Enfants et plus			
	Matin	Midi	Après-midi	Soir	Matin	Midi	Après-midi	Soir
Inférieur à 500	1,45 €	5.40 €	2,90 €	0,76 €	1,25 €	5.30€	2,45 €	0,65 €
Compris entre 500 et 1000	1,60 €	6.00 €	3,20 €	0,80 €	1,35 €	5.70 €	2,65 €	0,70 €
Supérieur à 1000 hors CAF	1,85 €	6.60 €	3,70 €	0,95 €	1,55 €	6.30€	3,06 €	0,80 €

MERCREDIS EDUCATIFS

Horaires	Début	Fin
Après-midi	14H00	18H00

Tarifs			
Quotient familial		Par mercredi	Par sortie
Inférieur 500		4,60 €	8,60 €
Compris entre 500 et 1000		4,90 €	8,85 €
Supérieur à 1000 hors CAF		5,40 €	9,35 €

CENTRES AERES
Printemps, été, Toussaint

Horaires	Début	Fin
Journée	7 H. 45	18 H.

Tarifs	Printemps Toussaint		Printemps Eté Toussaint	
	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Par semaine de 4 jours	Par semaine de 5 jours
Inférieur 500	27.20 €	40.80 €	52.30 €	64.75 €
Compris entre 500 et 1000	29.50€	44.25€	54.70€	68.25 €
Supérieur à 1000 hors CAF	31.70 €	47.55 €	59.20 €	73.75 €

CLUB ADOS

Horaires	Début	Fin
Vendredi soir	19H30	21H30

Tarifs		Par mois
Quotient familial		
Inférieur 500		9,20 €
Compris entre 500 et 1000		10,25 €
Supérieur à 1000 hors CAF		11,25 €

A titre d'information 3565 repas ont été servis lors de l'année 2019.

DIVERS

./.

INFORMATIONS

CCAS

M. le Maire précise que le centre communal d'action sociale est composé de 5 membres élus du conseil municipal et de 5 membres nommés par arrêté municipal.

Puis il communique la composition de celui-ci.

- Président : M. WAGNER
- Vice Président : M. WEINBERG
- Membres élus : M. JACQUES
 - Mmes BASSO - LEGENDRE - SCHONG

- Membres nommés : M. HERRMANN
M. GOLDBRONN
M. PELTRE
Mme JOB
Mme MEHNEN

Conseil Communautaire

M. WAGNER informe l'assemblée que le prochain conseil communautaire aura lieu jeudi 25 juin à 18 H. 30 à la salle des fêtes d'Hauconcourt.

Cette séance est ouverte au public.

Emploi d'Été

Il n'y aura pas d'emploi d'été cette année du fait de la pandémie.

Gens du Voyage

M. WAGNER fait savoir que la commune participe à hauteur de 0.92 € par habitant au syndicat pour la gestion des aires des gens du voyage.

Fibre « Lieudit Amelange »

Le Maire a contacté le Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la fibre afin d'envisager le raccordement du lieudit Amelange à la fibre.

Félicitations

M. WAGNER fait savoir qu'il a reçu des lettres de félicitations pour l'élection du conseil municipal émanant de Messieurs MIZZON et TODESCHINI, Sénateurs de la Moselle, Mme COLIN-OESTERLE, Députée Européenne.

Moselle Aval

M. WAGNER fait savoir qu'il est membre titulaire du Syndicat « Moselle Aval » au titre de la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Ce syndicat gère la rivière « Moselle » de Pont à Mousson jusqu'au Luxembourg.

Dans ce cadre des contrôles seront effectués sur plusieurs site et sur la digue d'Hauconcourt par la société CETEC - HIDRATECH, comme :

Altitude des niveaux des crêtes des digues

Cartographie informatisée des digues

Sondages hydrauliques et sondages pour vérifier la tenue des matériaux utilisés dans le cadre de l'aménagement de la digue

Mise à jour de l'étude de danger (EDD)

Dépôt Sauvage

Des thuyas et du grillage ont été déposés rue du canal.

Transfert des pouvoirs de police du Maire à la CCRM

M. WAGNER fait savoir qu'il n'a pas souhaité transférer comme ces confrères, son pouvoir de police du Maire à la Communauté de communes Rives de Moselle.

Séance levée à 19 H. 45.